



Assemblée générale

Distr. limitée
16 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Première Commission

Point 103 a) de l'ordre du jour

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire : rapport
de la Conférence du désarmement**

Turquie : projet de résolution

Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement¹,

Convaincue que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Prenant note des discours du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ceux des ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Conférence du désarmement, se référant aux diverses expressions de soutien nuancées d'inquiétude qui y ont été entendues concernant les travaux de la Conférence et appelant la Conférence à entamer sans délai des négociations en vue d'adopter un programme de travail équilibré et global qui permette de progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement,

Considérant également qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes et soulignant l'importance d'un multilatéralisme efficace au regard de l'évolution du climat international,

Notant avec un regain d'inquiétude que, en dépit des efforts intenses faits par les États membres et les présidents de la Conférence du désarmement à sa session de 2018 en vue d'aboutir à un consensus sur l'établissement d'un programme de travail qui soit fondé sur des propositions et des suggestions pertinentes, la Conférence n'a pas été en mesure d'entamer ses travaux de fond au moyen de négociations, comme

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 27 (A/73/27).



elle-même le lui avait demandé dans sa résolution 72/65 du 4 décembre 2017, ni de convenir d'un programme de travail, mais qu'elle a tenu des débats de fond dans le cadre des réunions des organes subsidiaires créés à cet effet,

Rappelant, à ce propos, que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions prioritaires à négocier en vue d'atteindre les objectifs de désarmement,

Notant avec satisfaction qu'une majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse mener ses travaux de fond sur la base d'un programme de travail équilibré et global,

Se félicitant de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les présidents successifs de la Conférence,

Prenant note avec satisfaction des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2018 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, notamment les travaux des cinq organes subsidiaires créés en application de la décision adoptée le 16 février 2018² et l'adoption par la Conférence de rapports de quatre de ces organes, et prenant note des débats sur le fonctionnement de la Conférence du désarmement, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions pouvant présenter un intérêt en ce qui concerne la situation actuelle en matière de sécurité internationale,

Reconnaissant l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement comme une institution indépendante et autonome, et faisant grand cas de la contribution qu'apportent ses travaux de recherche,

Estimant qu'il importe que la société civile participe aux travaux de la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par celle-ci,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement ;

2. *Se félicite* de l'appui sans réserve que les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement pendant sa session de 2018 tout en prenant note de leur préoccupation face à l'impasse dans laquelle elle se trouve encore, et tient compte du fait qu'ils ont demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder ;

3. *Demande* à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis 20 ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global le plus tôt possible pendant sa session de 2019, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail qu'elle a prise le 29 mai 2009³, ainsi que des propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question ;

4. *Prend note avec satisfaction* de la décision prise par la Conférence du désarmement concernant la création d'organes subsidiaires chargés de l'examen des points 1 à 4 de l'ordre du jour et d'un autre chargé de l'examen des points 5, 6 et 7, organes qui ont également examiné des questions nouvelles et diverses relevant des travaux de fond de la Conférence pour sa session de 2018, et se félicite de l'adoption par la Conférence de quatre rapports de fond soumis par ces organes, qui serviront de

² Ibid., par. 13.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 27 (A/64/27), par. 18.

base aux travaux de fond, notamment aux négociations, qu'entreprendra la Conférence à sa session de 2019 ;

5. *Encourage le* Président en exercice de la Conférence du désarmement et son président entrant à procéder à des consultations pendant l'intersession puis à faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et à s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra ;

6. *Prie* le Président en exercice et ses successeurs de la Conférence du désarmement de coopérer avec les États membres de la Conférence en vue de faire en sorte que celle-ci commence rapidement ses travaux de fond, notamment les négociations, à la session de 2019 ;

7. *Estime* qu'il importe de poursuivre, en 2019, les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement ;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à la Conférence du désarmement soient assurés et, au besoin, renforcés ;

9. *Prie* la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur ses travaux ;

10. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».